

N°52

Mars 2015



Pour nous joindre
04 76 93 70 02
udai@wanadoo.fr
uraba@orange.fr

www.udai.fr

UDAI / URABA
63 route de Lyon
38140 APPRIEU

Site de la FFBA :
www.benevolat.org



lecoindesassos.fr : annuaire et
manifestations des associations en
Rhône Alpes

Bulletin d'information

Compte rendu AG du 14 mars 2015

Bilan moral

En présence de Monsieur Guillet, maire de la commune de Romagnieu et des représentants des associations adhérentes à l'UDAI.

Maurice BRIGARD Coprésident de l'UDAI chargé de la communication, ouvre cette 21ème Assemblée en remerciant la municipalité de Romagnieu pour son accueil, ainsi que l'association du Comité des Fêtes représentée par Monsieur Géry GUGNOT pour son organisation.

Maurice BRIGARD excuse la plupart des élus invités ainsi que Monsieur MUMBACH, président de la FFBA, tous étant occupés par la campagne électorale, la date choisie n'était sans doute pas la plus judicieuse.

Il tient à remercier tous les partenaires qui nous soutiennent comme le Conseil Général de l'Isère, la DDJS et les communes qui nous subventionnent chaque année.

Maurice BRIGARD commence son bilan moral en exprimant sa

déception ainsi que celle des administrateurs concernant l'annulation de la fête des 20 ans de l'UDAI. En effet tous les anciens administrateurs étaient conviés à une réunion conviviale et peu ont répondu présents. Il est dur de constater que définitivement l'UDAI n'a pas vocation à être festive !

Pour cette année 2014, les grandes avancées ont été la création d'un site Internet www.udai.fr et la réorganisation des réunions d'information.

Ces réunions d'information seront reconduites en 2015 malgré un succès mitigé.

Avant de présenter les différents rapports, Maurice BRIGARD lance un appel aux bonnes volontés afin d'étoffer le CA. En effet 2 administrateurs ne souhaitent pas renouveler leur mandat portant à 16 le nombre de membres.

Enfin, une nouvelle commission de travail devrait voir le jour afin d'améliorer notre communication.

L'UDAI tourne aujourd'hui une page avec le départ de son dernier fondateur.

En effet Gérard JAYET, actuel trésorier souhaite s'en aller vers de nouvelles aventures après 21 ans de bons et loyaux services.

C'est Albert VENET, fondateur et président de l'UDAI jusqu'en 2008 qui se charge de lui remettre un Trophée.

Maurice Brigard tient, au nom de l'UDAI à remercier Gérard pour son investissement et ses conseils avisés ces 20 dernières années.

Bilan financier

Recettes totales = 77 380 €

Fonctionnement : 66 113 €

Cotisations 2015 : 11 267 €

Dépenses totales = 81 161 €

Fonctionnement = 69 894 €

Provisions = 11 267 € (Cotisations 2015)

Résultat de l'exercice : - 3 781 €

Réserve de l'U.D.A.I. au 31/12/2014

= 5 245 €

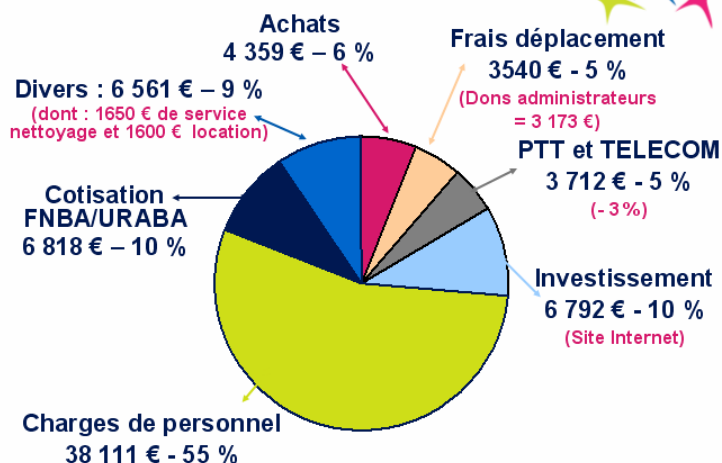
Le déficit de cette année s'explique par un investissement plus important que prévu concernant une base de données des adhérents liée au site Internet, ainsi qu'un trop versé à l'URSSAF d'un peu plus de 1 000 €.

Il ne s'agit donc pas d'un déficit structurel.

On constate que l'UDAI s'autofinance à 76 %, un peu moins qu'habituellement du fait des subventions exceptionnelles concernant le site www.lecoindesassos.fr ainsi que le montant important obtenu pour la formation par la Direction Régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (5 600 €).

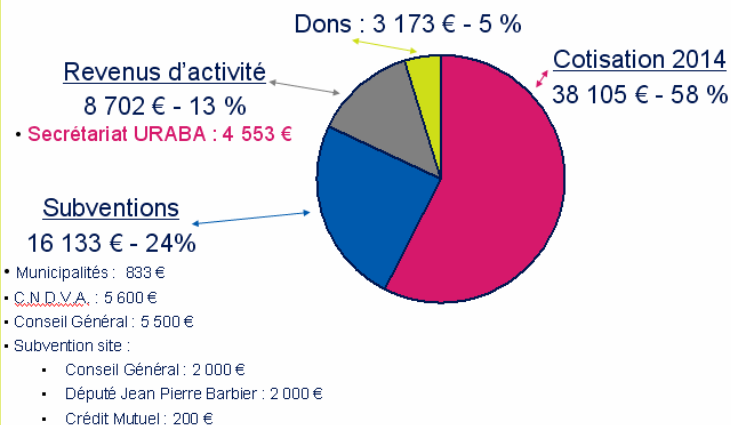
Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement : 69 893 €



Recettes de fonctionnement = 57 558 €

Auto financement = 76 %



Renouvellement du CA

Le Conseil 2014 se composait de 18 membres. Pour cette assemblée 2 administrateurs sont démissionnaires : Madame Lattard et Monsieur Jayet.

Maurice Brigard rappelle l'importance du conseil d'administration et précise que toutes les expériences sont bonnes à être partagées.

Les administrateurs peuvent aussi d'intermédiaires entre l'UDAI et les associations, les élus de leur secteur. C'est important pour mettre en place des formations, des réunions d'information.

L'assemblée générale vote le CA avec 3 nouvelles candidatures : Monsieur Mathieu de Voiron, Madame Payet Maugeron de Lentiol et Monsieur Armanet de Vienne.

La composition du bureau sera visible sur le site après son élection prévue le 11 avril.

Bilan d'activités

Bilan des adhérents pour 2014 :

Légère augmentation des adhérents avec 928 associations (824 renouvellements et 104 nouvelles adhésions) contre 916 en 2013. Sur la région plus de 1000 associations sont adhérentes au bénévolat associatif (UDAI et URABA).

Bilan des activités :

- Formations gratuites

Une commission formation très active avec un total de 191 bénévoles formés contre 213 en 2013.

Pour 2015, les prochaines formations proposées sont :

LIEU	THEME	DATE	Heure
ROUSSILLON	Président/secrétaire	10 avril	18h30
ST JEAN DE BOURNAY	Les Buvettes	18 avril	9h/12h
ST LAURENT DU PONT	Président/secrétaire	30 mai	9h/12h
APPRIEU	Trésoriers	6 juin	9h/12h

- Trophées du bénévolat :

Pour 2014, 4 trophées ont été remis : 2 à St Laurent du Pont pour le Comité des Fêtes, 1 à Vif pour le Groupe d'animation de la Gresse et 1 pour la Mairie de Virieu.

Ces trophées sont remis à des bénévoles méritants (jeunes ou expérimentés) à la demande d'associations, de maires ou de conseillers généraux. Ces trophées sont personnalisés pour le bénévole (tarif : 35 €). N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Nadège.

- Les sites Internet :

En 2014, deux nouveaux sites ont vu le jour : www.lecoindesassos.fr afin que toutes les associations puissent communiquer librement et www.udai.fr qui devrait nous permettre de mieux communiquer avec nos adhérents.



3. Projets 2015 :

- **Organisation de réunions d'information :** Autour d'un thème porteur, les dirigeants de l'UDAI iront à la rencontre des bénévoles.

- **Développer la communication :**

Avec le nouveau site www.udai.fr et les logos, ainsi que la création d'une commission communication.

- **Prospections :** auprès des Mairies et des associations.

Les chiffres-cles

SMIC :

Le SMIC horaire brut est porté à **9,61 €**, soit **1457,32 €** bruts par mois pour un salarié à 35 heures.

Décret n°2014-1569 du 22 décembre 2014, JO du 24 .

PLAFOND DE SECURITE SOCIALE

En vigueur au 1er janvier, le plafond de la Sécurité sociale passe à **3 170 €** par mois. Pour l'année entière, ce plafond sera de **38 040 €**

Frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôt (www.interieur.gouv.fr, 14/04/14)

Véhicule	Montant
Automobile	0,306 €
Vélomoteur,	0,119 €

Coût des publications :

Le coût forfaitaire de la déclaration correspond à celui de la publication au Journal Officiel :

- si l'objet ne dépasse pas 1 000 caractères : 44 €
- si l'objet dépasse 1 000 caractères : 90 €.



Cotisations 2015

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez toujours renouveler votre adhésion. La cotisation 2015 reste à 43 €.

Attention la plupart des cartes d'adhérents ont été envoyées par mail par la FFBA. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez en demander une copie à Nadège par mail udai@wanadoo.fr.

N'oubliez pas de mettre à jour vos 3 dirigeants pour l'assurance individuelle même s'il n'y a pas de changement (info au 04 76 93 70 02).

Formations gratuites

Les dates des prochaines formations sont en page 3 et visibles également sur le site sur lequel vous pouvez également vous inscrire.

Pour le second semestre 2015, 2 formations sont déjà confirmées :

Voreppe le 3 octobre et Vienne le 28 novembre, toutes deux pour les présidents et secrétaires.

Nous sommes à la recherche de salles sur les secteurs de Morestel, La Tour du Pin et plus généralement le sud Isère.

Si vous avez des possibilités, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Nadège (04 76 93 70 02).

Assurances FFBA

Suite au débat sur les assurances lors de l'AG du 14 mars :

vous trouverez sur le site www.udai.fr toutes les informations relatives aux assurances proposées par notre Fédération (FFBA) aux tarifs négociés auxquels vous donne accès votre adhésion à l'UDAI/URABA.

Quelques nouveautés :

- ⇒ assurance annulation de manifestation (- de 50 000 €)
- ⇒ assurance chapiteau, comprise dans la RC de base*

* pour une valeur de - de 50 000 € et d'une durée de mise à disposition inférieur à 15 jours

